

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

57

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 septembre 2004 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 16 Membres votants : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- WAGNER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	MME LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG
	M BASTIAN (suppléant)		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Anne GLOCK, Fabrice KIRSCH.

Excusés : MM FABACHER, MORI, WEISBECKER, LOGEL

12) DIVERS.

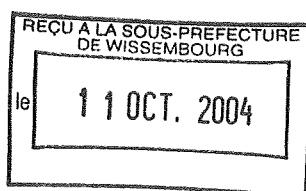
a) Poste d'animation Sociaux culturel

Dans le cadre du Projet Territorial pour la Jeunesse (P.T.J.) co-signé avec le Conseil Général du Bas-Rhin et la communauté de communes de la vallée de la Sauer et validé par délibération du conseil en date du 25 novembre 2003 il est stipulé que le Conseil Général du Bas-Rhin cofinance deux postes d'animateurs socioculturels pour le territoire commun vallée de la Sauer et pays de Pechelbronn.

Les deux animateurs du territoire sont employés par la Fédération Départementale des Maisons des jeunes et de la Culture du Bas-Rhin qui assure également leur suivi technique et pédagogique.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a toutefois décidé d'accorder le financement d'un poste par communauté de communes.

Le financement du second poste occupé par **Mademoiselle Tania SORGIUS** devra donc être assuré par la communauté de communes de Pechelbronn.



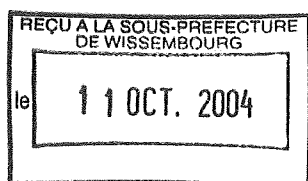
Rappelons qu'outre le financement assuré par le Conseil Général ce poste est également financé par la Caisse d'Allocations Familiales au travers du Contrat Temps Libre (CTL).

Il est demandé au conseil de délibérer pour :

- assurer la maîtrise d'ouvrage d'un poste d'animateur socioculturel chargé de la conduite de l'animation socioculturelle sur le territoire des deux communautés de communes de Pechelbronn et de la vallée de la Sauer
- confier à la Fédération Départementale des Maisons des jeunes et de la Culture du Bas-Rhin la gestion du poste
- approuver la convention de gestion et de financement à conclure avec la Fédération Départementale des Maisons des jeunes et de la Culture du Bas-Rhin
- autoriser le Président à signer la convention
- assurer le financement du poste
- charger le président d'établir les décomptes nécessaires en vue de l'octroi des subventions du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et de la participation de la communauté de communes de la vallée de la Sauer fixée à 78 centièmes de la charge nette

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un poste d'animateur socioculturel chargé de la conduite de l'animation socioculturelle sur le territoire des deux communautés de communes de Pechelbronn et de la vallée de la Sauer
- de confier à la Fédération Départementale des Maisons des jeunes et de la Culture du Bas-Rhin la gestion du poste
- d'approuver la convention de gestion et de financement à conclure avec la Fédération Départementale des Maisons des jeunes et de la Culture du Bas-Rhin
- d'autoriser le Président à signer la convention
- d'assurer le financement du poste
- de charger le président d'établir les décomptes nécessaires en vue de l'octroi des subventions du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et de la participation de la communauté de communes de la vallée de la Sauer fixée à 78 centièmes de la charge nette



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 octobre 2004

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier".

